AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-83143270

Publication périodique de la Circonscription PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR, CORSE

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE - - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX -

STATION D'AVERTISSEMENTS : Ancienne Conserverie de CASAMOZZA, LUCCIANA 20290 - BORGO

Abonnement annuel : 65 Fr. à Régisseur recettes de D.D.A. VAUCLUSE - CCP Marseille 9660 74 V

Edition Speciale Corse

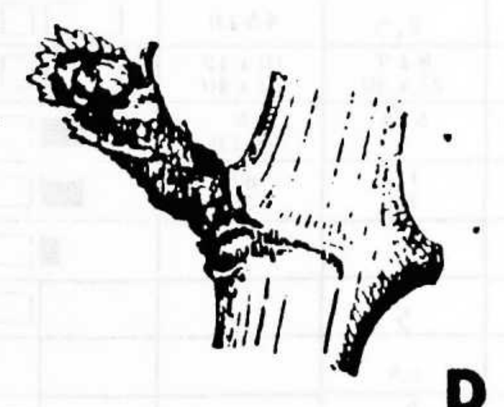
BULLETIN N° 3 DU 6 Avril 1983.

VIGNE

Traitement contre l'excoriose

Dans les parcelles atteintes d'excoriose et lorsque le traitement d'hiver n'a pas été fait, des traitements de post-débourrement peuvent être réalisés ; 2 possibilités existent :

- application d'un fongicide de surface à chacun des stades D et E.



D

Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



E

Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.

Sont utilisables le Mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe)
Propinèbe (Antracol)
Folpel (Nombreuses spécialités)
Dichlofluanide (Euparène)
Dithianon (Delan)

Le premier traitement est le plus important. Il est à réaliser lorsque 50 % des bourgeons ont atteint le stade -D-. De même, le 2e traitement sera fait lorsque 50 % des bourgeons auront atteint le stade -E-.

- application unique au stade -D- d'une spécialité à base de Phoséthyl - Al (Mikal, Rhodax).

Dans les 2 cas, bien mouiller les bourgeons et les bois de taille portant les pycnides.

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA - Directeur gérant P. DUFFAUD - CPPAP N°: 1769 AD

Les herbicides du Maïs

(Ce document a été réalisé en collaboration avec l'I.T.C.F. du SUD EST, le Service de la Protection des Végétaux).

Il est indispensable de désherber le maïs dès le semis et même avant, si le produit choisi le permet.

Le traitement sera efficace si le sol est peu motteux, légèrement humide, et le désherbant légèrement enfoui par passage de herse. (Attention, certains produits ne doivent pas être incorporés).

Le choix du produit doit être dicté par la flore adventice qui se développera de façon prévisible. La teneur du sol en argile (rémanence) ou en matière organique (efficacité) est aussi à prendre en compte.

(Voir ci-dessous la liste des spécialités commerciales qui peuvent être utilisées et les doses d'emploi.)

TRAITEMENTS DE BASE AVANT LA LEVEE DES MAUVAISES HERBES

Ce traitement réalisé en plein, est à effectuer dans tous les cas.

Légende — Époque de traitement : conseillée ; possible avec réserve ; recommandée en zone sèche ; déconseillée

Produits herbicides		Types de sols et adventices présentes — Sols argileux, limoneux, argilo-calcaire à teneur en M.O. faible: Dicotylédones	Sols argileux, limoneux, argilo-calcaire à teneur en M.O. faible: Graminées annuelles et dicotylédones	Sols filtrants ou riches en matière organique — Graminées annuelles panics digitaires sétaires Quelques dicotylédones: 2 à 4 %	Sols filtrants ou riches en matière organique: sup à 5 %	Époque de traitement: semis / levée maïs
		Doses en kg ou l/ha de produit commercial				
atrazine Spécialités diverses	liquide poudre microgranulés	2 à 3 10 à 15	3 (1) 15			
atrazine + simazine Spécialités diverses	liquide poudre microgranulés		3 à 5 10 à 17	5 à 7 17 à 23		
EPTC ERADICANE	liquide		5 (2) (4)	7 (2)	7 (3)	
vernolate SURPASS	liquide		5 (2) (4)	7 (2)	7 (3)	
métolachlore DUBLOR	liquide		2	2,5	4.5 (3)	
métolachlore + atrazine PRIMEXTRA	liquide granulé		4.5 à 6 15 à 20 (4)	8 à 9 27 à 30	10 à 12 33 à 40	
alachlore LASSO	liquide granulé		3 à 4 (2) (4)	5 (2)	6 20 (3)	
alachlore + atrazine LASSO GD	liquide granulé		4.5 à 6 15 à 20 (4)	7.5 25	8.5 29	
cyanazine + atrazine BELLATER	liquide		4.5 à 6 (4)			
pendiméthaline + atrazine TAZASTOMP C	poudre		4 (4)	5		
éthalfluraline + poudre MAIZOR	poudre		5	6,5		
butraline + atrazine AMEXINE	poudre liquide		5 10 (4)	6 10		

(1) En cas de présence de folles avoines - ray-grass
(2) Ajouter de l'atrazine pour détruire les dicotylédones 750 g/ha à l'EPTC et vernolate 1 000 g/ha à alachlore
(3) En cas de forte infestation de dicotylédones effectuer le traitement à l'atrazine après la levée (1 500 g/ha + huile)
(4) Permettent de diminuer les risques de rémanence dûs à l'excès d'atrazine

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'I.T.C.F. (SOMIVAC - Montesoro - BASTIA)

-=-=-=-=-=-=-

POMMIER

Tavelure - Le stade de début de sensibilité C3-D est atteint ou le sera bientôt selon les variétés.

Les contaminations dues aux prochaines pluies seront peu importantes, mais la protection est nécessaire. Un premier traitement sera effectué, sur variétés sensibles.